Vincent MALGRAS
Pépinières Passion Pommes
3 rue de COURTIEUX
80220 FRETTEMEULE
03 22 26 13 77
vincent.malgras123@orange.fr
Certification ECOCERT
Licence N°65845/12 P



AMAP du Potager <a href="mailto:amap@amapdupotager.fr">amap@amapdupotager.fr</a>

Site: www.amapdupotager.fr

Auberge de Jeunesse 30 Square des 4 Chênes 80000 Amiens

Référente : Émilie ROUILLARD

Portable: 06.84.93.46.34

# Contrat d'engagement AMAP « <u>POMMES et JUS de POMMES</u> » et « Sedums » SAISON 2024-2025

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

### Engagements du producteur:

- ✓ Livrer des produits frais de saison issus de sa production
- ✓ Avoir une production certifiée Agriculture Biologique (AB).
- ✓ Être transparent sur ses méthodes de travail.
- ✓ Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures.
- ✓ Accueillir les adhérents de l'AMAP sur l'exploitation au moins une fois pendant la saison d'engagement.

# Engagements de l'adhérent :

- ✓ Être adhérent à l'association «AMAP du Potager », cotisation annuelle de 12€.
- ✓ Pré-payer tous ses paniers pour la saison complète.
- ✓ En cas d'absence, s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre son panier
- ✓ Tout panier non retiré ne pourra être récupéré.
- ✓ Dans la mesure du possible, participer régulièrement aux réunions de fin de saison et l'assemblée générale.
- ✓ L'adhérent préparera son panier avec l'aide des bénévoles, ne pas oublier d'amener son ou ses paniers.

# **Engagements communs:**

- ✓ Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (sous- ou surproduction) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- ✓ Aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les adhérents (ou leur représentant) et les producteurs.

#### Dates des distributions :

Jeudi 24	Jeudi 28	Jeudi 30
octobre 2024	novembre 2024	janvier 2025

#### Heure et lieu de la distribution :

De 17H30 à 19H30 dans les locaux de l'Auberge de Jeunesse, 30 Square des 4 chênes à AMIENS ou à la Maison du Colonel, à AMIENS

#### **Produits et Prix:**

#### Pommes:

Le producteur propose des pommes de variétés anciennes (5 à 10 variétés), des pommes à couteau et des pommes à cuire. Le choix se fait sur place lors de la distribution. Le prix est de  $2,50 \in / \text{kg}$  de pommes TTC.

### Jus de pommes:

Le producteur propose des jus de pommes conditionnés en carton de 6 bouteilles d'un litre, au prix de 20€ TTC

### Vinaigre de cidre :

Le producteur propose du vinaigre de cidre, conditionné en bouteille d'un litre, à 3,60€

# Sedum:

Le producteur propose des sedums au prix de 2€ le sedum

		24 oct. 2024	28 nov. 2024	30 janv 2025	TOTAL
Pommo 2,50€ /					
Jus de por 20€ (par car bouteill	ton de 6				
Vinaigre de 3,60€ le					
Sedun 2€ la plo					
TOTAL DO	NANATEC . I				
Règlement :		US DE POMME Espèces		<b>ORE + SEDUMS :</b> e(s) à l'ordre de Vincent M <i>F</i>	€ ALGRAS
		Espèces	□ Chèque	e(s) à l'ordre de Vincent MA	€ ALGRAS
		Espèces	□ Chèque Prélèvement(s)		€ ALGRAS
		Espèces	□ Chèque Prélèvement(s) Novembre	e(s) à l'ordre de Vincent MA	ALGRAS
		Espèces	□ Chèque Prélèvement(s)	e(s) à l'ordre de Vincent MA	ALGRAS
Règlement :  Coordonnée  NOM et Prér  ADRESSE E  TÉLÉPHON	Montant(  s (en majus  nom :	Espèces (s) scule):	□ Chèque  Prélèvement(s)  Novembre  Décembre  Janvier	e(s) à l'ordre de Vincent MA  N° de chèque(s)	
Règlement :  Coordonnée  NOM et Prér  ADRESSE E  TÉLÉPHON	Montant(  s (en majus  nom :	Espèces (s) scule):	□ Chèque  Prélèvement(s)  Novembre  Décembre  Janvier	e(s) à l'ordre de Vincent MA  N° de chèque(s)	

Signature producteur :

Signature adhérent :